

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 4 septembre 2018

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 4 septembre 2018, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

245-2018 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
4. **Approbation des comptes**
5. **Comité de développement**
6. **Comité de la Famille et des Aînés**
7. **Demande de dérogation mineure au 118 Route 230**
8. **Acceptation par le MAMOT du versement final de la TECQ 2014-2018 de 80 917 \$ (cumulatif de 630 971 \$)**
9. **Reddition de compte finale (Audit) – TECQ 2014-2018**
10. **Journée portes ouvertes pompiers – 13 octobre 2018**
11. **Avis de motion et présentation de modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**
12. **Désignation d'un répondant en matière d'accommodements – Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes**
13. **Demande des joueurs de pétanque**
14. **Redevances éoliennes**
15. **Demande des loisirs - Salle**
16. **Écho des Beaux-Biens – Contribution financière**
17. **Remise de terrain excédentaire (91 Route 230 – Lot 5 906 543)**
18. **Adhésion de la Municipalité au programme À pied, À vélo, municipalité active de vélo Québec**

19. **Mise à jour de la représentation de la municipalité dans les comités**
20. **Dossier à la Commission municipale – Plainte de madame Lise Viens (Honoraires avocats) – Dépôt du jugement**
21. **Correspondance**
22. **Période de questions**
23. **Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés**
24. **Demande à la Caisse du Centre de Kamouraska (Visibilité du guichet)**
25. **Levée de l'assemblée**

246-2018 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 7 août 2018.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois d'août 2018, et ce, telles que présentées. Sauf pour les honoraires des avocats qui seront prises dans le surplus libre.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 31 août 2018 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

247-2018 **Approbation des comptes**

Administration générale

Hydro-Québec	Maison de la culture	419.09 \$
Produit Suncor	Essence	436.90 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eaux usées	433.08 \$
Canadien National	Signaux lumineux (2 mois)	558.00 \$
Capitale assureur	Assurance collective	1 335.96 \$
Croix Rouge	Entente service	160.00 \$
Dufresne, Hébert etc...	Services juridiques	12 164.65 \$
Équip. Patrick Bérubé	Entretien chemins	9 052.57 \$
9304-4329 Québec inc.	Paillis	2 299.50 \$
Fonds inf. terr.	Mutation	4.00 \$
Gagné Marjolaine	Conciergerie	198.75 \$
Hydro-Québec	Pompe	1 395.28 \$
	Lumières	429.15 \$
	Puits	28.82 \$
	Garage	38.26 \$
	Égouts	107.76 \$
	Centre	236.60 \$

Landry Raynald	Conciergerie	45.00 \$
Mallette	Services juridiques	6 409.86 \$
Servilinks	Hébergement site	34.49 \$
Visa Desjardins	Frais	8.49 \$
Bell Canada	Service	408.75 \$
Bell Mobilité	Service	280.70 \$
Leclerc Pierre	Fournitures bureau	57.48 \$
Groupe Azimut	Go net	258.69 \$
Ministre du Revenu	Remboursement TVQ	14 620.83 \$
MRC Kamouraska	Quote-part	27 819.00 \$
Salaires	Août	22 141.49 \$
Alim. Lucien Dubé	Glace eaux usées	5.78 \$
Buro plus	Fournitures bureau	177.03 \$
Équip. R. D'Anjou	Pompe submersible	51.74 \$
Feuillages du Québec	Plante	74.73 \$
Fortin sécurité	Pièces	37.37 \$
Gagné Marjolaine	Conciergerie	217.50 \$
Groupe Azimut	Mise à jour juin	86.23 \$
Groupe Dynaco	Peinture, balai, autres	413.79 \$
Base 132	Plaques reconnaissance	88.53 \$
IDC	Services professionnels	71.69 \$
Produits Unique	Chlore	49.44 \$
Publicité P.A. Michaud	Décalques bornes incendie	261.57 \$
Serres Jardins de Cécile	Certificats	100.00 \$
Ville St-Pascal	Service incendie	15 919.31 \$
	Matières résiduelles	<u>8 431.76 \$</u>

Total 127 369.62 \$

Solde dans EOP : 273 273.76 \$

Solde dans EOP – Avantages 3 596.73 \$

Site d'enfouissement

Équip. Patrick Bérubé	Loader	517.39 \$
Tetra Tech	Honoraires	<u>1 290.60 \$</u>

Total 1 807.99 \$

Solde dans EOP : 217 730.30 \$

Solde dans EOP – Avantages 102 841.28 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

248-2018 **Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil que lors de la journée du 16 septembre 2018, il va faire du recrutement.

249-2018 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller, informe le conseil que le 16 septembre 2018 se tiendra la Journée des Philipéens et Philipéennes.

250-2018 **Demande de dérogation mineure au 118 Route 230**

Considérant que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

Considérant que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant que cela permettrait à Plomberie Pascal Dumais de pouvoir agrandir son bâtiment commercial en lui laissant la possibilité de prendre de l'expansion;

Considérant que cela permettrait à Ébénisterie Mario Massé d'avoir la possibilité de construire éventuellement un bâtiment d'entreposage;

Considérant que ces constructions n'affecteront pas l'achalandage et la vision du secteur.

Considérant que le C.C.U. recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure de Plomberie Pascal Dumais et Ébénisterie Mario Massé;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le Conseil accepte d'accorder la dérogation mineure de Plomberie Pascal Dumais et Ébénisterie Mario Massé permettant ainsi de modifier la marge de recul arrière à 4.05 mètres pour Plomberie Pascal Dumais, la marge latérale sud de Ébénisterie Mario Massé à 4.05 mètres et sa marge arrière à 4.15 mètres au lieu de la hauteur du bâtiment à construire tel que stipulé aux articles 5.3.2.2 et 5.3.2.3 du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

251-2018 **Acceptation par le MAMOT du versement final de la TECQ 2014-2018 de 80 917 \$ (cumulatif de 630 971 \$)**

Le directeur général dépose la lettre d'acceptation du MAMOT datée du 23 août 2018 concernant la programmation de travaux révisée. Ainsi, le MAMOT recommande à la SOFIL le versement de 80 917 \$, ce qui porte à 630 791 \$.

252-2018 **Reddition de compte finale (Audit) – TECQ 2014-2018**

Considérant qu'une reddition de comptes finale est exigée à chacune des municipalités pour vérifier le respect de l'application des conditions de versements exigées.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil mandate la firme Mallette pour procéder à la reddition de compte finale concernant le programme de la TECQ 2014-2018.

253-2018 **Journée portes ouvertes pompiers – 13 octobre 2018**

Pour faire suite aux explications de monsieur le maire Frédéric Lizotte.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de louer gratuitement la salle municipale pour cette activité et autorise madame Émie Vaillancourt, agente de développement, à apporter son soutien pour l'organisation de cette activité.

254-2018 **Avis de motion et présentation de modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Monsieur Roland Lévesque, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente de la modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et est présenté un résumé du projet de modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

255-2018 **Désignation d'un répondant en matière d'accommodements – Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes**

Considérant que le répondant en matière d'accommodements doit être un employé municipal;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : 1) Cette résolution annule et remplace la résolution numéro 235-2018;

2) Monsieur Pierre Leclerc soit désigné comme répondant.

256-2018 **Demande des joueurs de pétanque**

Pour faire suite à la lecture de la demande et des explications du directeur général.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : le conseil accepte d'étudier la possibilité d'agrandir le terrain de pétanque situé à l'ouest. Le conseil demande au directeur général de fournir une évaluation des dépenses pour ce projet.

257-2018 **Redevances éoliennes**

Monsieur Frédéric Lizotte, maire, dépose un chèque de provenant des redevances éoliennes pour les 6 premiers mois de 2018.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de déposer ce montant dans un surplus réservé pour travaux à l'eau potable et aux égouts.

258-2018 **Demande des loisirs — Salle**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : les membres du conseil acceptent de louer gratuitement la salle le 6 octobre prochain pour un souper spectacle. Une partie des profits sera remise pour le 150^e.

259-2018 **Écho des Beaux-Biens – Contribution financière**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : les membres du conseil accordent un montant de 800 \$.

260-2018 **Remise de terrain excédentaire à madame Kathy Dufour (91 Route 230 – Lot 5 906 543)**

Considérant qu'une demande a été faite par Mme Kathy Dufour concernant la portion de terrain située face à sa propriété au 91 Route 230 Est;

Considérant que cette parcelle de terrain avait été remise à la municipalité par le Ministère des Transports;

Considérant que cette parcelle de terrain est contiguë à la propriété de la demanderesse.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : 1) la parcelle de terrain (tel que décrit sur le plan fourni par le Ministère des Transports et portant le numéro de lot 5 906 543) contiguë à la propriété de Madame Kathy Dufour située au 91 Route 230 Est, lui soit remise pour un montant d'un dollar (1 \$) et que les frais se rattachant à la transaction soient assumés par l'acquéreuse.

2) le maire soit autorisé à signer ledit acte et tous autres documents relatifs à cette transaction

261-2018 **Adhésion de la Municipalité au programme À pied, À vélo, ville active de vélo Québec**

Considérant l'existence du programme À pied. À vélo, ville active de Vélo Québec qui appuie la création de municipalités actives;

Considérant que la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

Considérant que les décisions prises par la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une influence sur

l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens et citoyennes;

Considérant qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour les citoyens et citoyennes;

Considérant que la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Considérant que la Municipalité participe au programme d'esquisse de la MRC;

Considérant que la municipalité participe au programme d'esquisse de la MRC;

Considérant qu'il est important que la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri assume le leadership d'une municipalité active;

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri :

- Adhère au programme À pied, À vélo, ville active de Vélo Québec;
- Identifie Madame Émie Vaillancourt à titre de répondant À pied, À vélo, municipalité active dans la municipalité;
- Adopte et fasse la promotion à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif;
- Mettre en œuvre des mesures concrètes découlant de cet engagement;
- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et de politiques adoptées en faveur du transport actif.

262-2018 **Mise à jour de la représentation de la municipalité dans les comités**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte a remis à tous les membres du conseil la liste des différents comités que les élus doivent représenter.

Il demande aux élus de réévaluer leurs implications dans ces comités pour que tous les membres du conseil soient présents dans cette liste.

263-2018 **Dossier à la Commission municipale – Plainte de madame Lise Viens (Honoraires avocats) – Dépôt du jugement**

Monsieur Pierre Leclerc dépose et fait un résumé du jugement de la cour concernant la plainte de madame Viens.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : le conseil autorise le directeur général à s'approprier les sommes nécessaires dans le surplus libre pour le paiement de la facture pour la firme Dufresne, Hébert, Comeau au montant de 19 424. 41 \$.

264-2018 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Ministre des Aînés : Aide financière de 500 \$
- Élections Québec : Location de la salle

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

265-2017 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

266-2018 **Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil promulgue la semaine du 14 au 20 octobre 2018 comme la Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés et alloue un montant de 20 \$.

267-2018 **Demande à la Caisse du Centre de Kamouraska (Visibilité du guichet)**

Considérant que le guichet automatique est déménagé au 116 Route 230;

Considérant le manque de visibilité de ce service (pancarte inexistante) entraîne une sous-utilisation du guichet;

Considérant que la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri craint sa disparition en raison du manque de visibilité;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : la Municipalité demande à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska d'installer une pancarte ou une enseigne le plus rapidement possible.

268-2018 **Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 20 h 45.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.